

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV La réforme du bréviaire. — V Pie X et les derniers papes. — VI Apostolat de la prière.

AU PRONE

Le dimanche, 7 avril

On annonce :

La fête de Pâques et la fin du temps pour la communion pascale.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 7 avril

Messe du dimanche de PAQUES, double de 1ère cl. avec octave **privil.**; depuis ce jour jusqu'à la Pentecôte, on remplace d'**Asperges** par le **Vidi aquam**; préf. de Pâques.—Vêpres de Pâques; ant. finale **Regina coeli** (toujours debout) jusqu'au dimanche de la Trinité.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 14 avril

Tous les titulaires d'église paroissiale, qui tombent, cette année, entre le 24 mars et le 5 mai n'auront leur solennité que le 5 mai (excepté l'Annonciation qui est remise au 21 avril et (le Patronage de) saint Joseph qui se célèbre partout le 28 avril).

Comme le dimanche de **Quasimodo** est privilégié contre tout office même de 1e cl. (Rubr. génér. du brév., titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire, (Rubr. génér. du missel, titre VI; Décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754).

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Samedi, 6 avril.—Saint-Jean-Berchmans.
Lundi, 8 " — Collège Loyola.
Mercredi, 10 " — Pensionnat Saint-Basile.

CORRESPONDANCE ROMAINE



A fête des glorieux apôtres Pierre et Paul est fixée, d'après la tradition romaine, au 29 juin, cela résulte de documents remontant à l'année 354 et qui ne font qu'exprimer la tradition antérieure. Ayant un document du milieu du IV^e siècle, par conséquent au sortir des périodes de persécution, il est impossible de lui nier une importance historique de tout premier ordre. Il y a des personnes qui, pour des motifs de parti-pris, nient que ces apôtres soient allés à Rome et y aient souffert la mort; mais leurs arguments, cent fois refutés, n'ont aucune valeur par eux-mêmes, et surtout ne sauraient infirmer les preuves tirées des plus anciens calendriers de l'Eglise romaine. Quand on veut édifier un nouvel édifice, il faut débarrasser le terrain de ceux qui existaient déjà; de même, pour remplacer la tradition romaine par une autre qui plaît davantage, il faut démontrer que la première est fautive.

— A cette époque reculée, si les deux saints apôtres étaient honorés le même jour, qui était celui de leur trépas, ils ne l'étaient pas au même lieu. Saint Pierre avait été enseveli au Vatican, et saint Paul sur la *via Ostiense* où la piété de Constantin lui avait édifié une magnifique basilique. Or, comme nous le raconte Prudence, la fête se faisait successivement aux deux endroits: *Lux in duobus fervet una festis*. Et ce poète nous représente le peuple courant d'une basilique à l'autre pour donner aux apôtres les honneurs qui leur étaient dûs. Un vers de ses poèmes nous fait voir que la première cérémonie se faisait à Saint-Paul; celle-ci achevée le peuple accourait à Saint-Pierre.

Transtiberina prius solvit sacra pervigil sacerdos.

Mox huc recurrit (à Saint-Pierre) duplicatque vota.

— Mais aller dans la même matinée aux deux basiliques était une fatigue excessive, principalement à cette époque de l'année; la célébration dans la matinée d'une double liturgie obligeait encore à la précipiter un peu. Aussi on en vint vite, sans qu'on puisse bien préciser l'époque, à les réunir dans une seule solennité à Saint-Pierre. Et alors, pour honorer d'une façon particulière l'apôtre des Gentils, qui devait être plus cher aux Romains issus de la gentilité, on fit le lendemain une petite fête consacrée à saint Paul et que nous appelons Commémoration de saint Paul. La veille, à la Vaticane, on avait uni ensemble les noms des apôtres dans la Collecte, qui remonte précisément à cette transformation liturgique.

— Parmi les coutumes spéciales à cette fête, j'en citerai deux. La première est une sorte de décoration spéciale dont est ornée la porte principale de Saint-Pierre. On y voit suspendue une sorte de grande ellipse, dont le grand axe est dans le sens de la porte; cette espèce de tonneau à claire voie et allongé est recouvert de myrte retenu par des galons d'or et relié par des guirlandes de même feuillage au chambranle de cette porte. La plupart des pèlerins voient dans cette ornementation la boule du monde, et y trouvent une signification toute naturelle. Dieu ayant donné à saint Pierre le pouvoir des clefs pour l'univers entier, *in terris*, il est naturel qu'on représente ainsi le monde pour montrer l'extension du pouvoir du Prince des Apôtres. C'est la signification communément admise; et au moment du Concile du Vatican, on remarquait que les évêques anti-infaillibilistes, Mgr Dupanloup en tête, évitaient, quand ils se rendaient à Saint-Pierre, à cette époque, de passer sous la grande porte du centre, mais affectaient d'entrer par les portées latérales qui n'avaient point cet ornement. C'était puéril si l'on veut, mais on n'a pas toujours à sa disposition les éléments d'une démonstration bruyante, et on fait ce qu'on peut.

— Or ces bons prélats se trompaient dans la signification de ce globe. Jamais l'Eglise romaine n'avait voulu y voir le globe du monde qui du reste aurait été bien mal figuré à cause de son aplatissement excessif. Dans le narthex de Saint-Pierre, au-dessus de la porte, on voit la mosaïque de la *Navicella*, faite sur les dessins de Giotto et qui représente saint Pierre jetant les filets dans la mer. C'est précisément le symbole de cette pêche qui est exposé sur la grande porte, et cette ellipse ne représente autre chose qu'une nasse destinée à conserver les poissons recueillis pendant la pêche. Saint Pierre était le pêcheur d'hommes, et sa nasse se balançait au souffle du vent à l'entrée de son temple.

— Il y a une autre particularité, c'est l'habillement de la statue de saint Pierre que l'on revêt pour cette circonstance des ornements pontificaux : l'amiet, l'aube, le cordon, la croix pectorale, l'étole pendante, une chape de soie rouge brodée d'or et attachée par un formal représentant le Saint-Esprit, voilà pour l'habillement. Sur la tête crépue de l'apôtre, on pose une tiare, dont les fanons retombent par devant, au doigt un anneau de prix et les clefs symboliques. Les pieds ne sont pas recouverts de brodequins pour permettre aux fidèles de les baiser comme ils en ont la pieuse habitude.

— Il faut avouer que cet habillement produit d'abord un effet, disons le mot, grotesque; et cela vient de ce que notre œil n'y a pas été habitué. Toutefois, en y réfléchissant, on s'aperçoit sans peine qu'il y a là seulement l'agrandissement d'un fait que nos yeux sont déjà habitués à voir. Ainsi nos vierges noires sont toujours habillées de manteaux, souvent très richement ornés, pour ne citer par exemple que les vêtements de Notre-Dame de Lorette ou ceux de la Vierge d'Atocha à Madrid ou del Pilar à Saragosse. Cet usage existe même en-dehors de l'Eglise, et le *Mankenpiss* de Bruxelles porte les

jours de grande fête un costume de général qui lui donne l'aspect le plus comique du monde.

— C'est l'adaptation par l'Eglise d'un usage des payens, qui, aux jours de fêtes de leurs dieux, les ornaient d'or et d'argent et les couvraient de riches draperies. On n'a fait donc qu'appliquer à la statue du Prince des Apôtres ce que nous faisons pour les statues miraculeuses de la Vierge. Ces statues sont ordinairement petites, celle de saint Pierre est de grandeur naturelle, et c'est cette grandeur qui nous déconcerte au premier abord et nous fait trouver risible un usage qui est au fond un acte de dévotion. Il serait bien difficile de dire quand il a commencé. On sait qu'au milieu du XVIIe siècle un cardinal Cornaro avait donné une chape rouge pour orner la statue de saint Pierre au jour de sa fête. Cela nous montre que cette manière d'honorer ce saint était déjà ancienne. Sous Urbain VIII, il y avait encore devant la porte de l'ancien Saint-Pierre une statue de marbre du Prince des apôtres que le jour de la fête on habillait pontificalement. Cette statue se trouve maintenant dans les souterrains de Saint-Pierre et la statue de bronze qui en a pris la place a continué de participer aux mêmes honneurs.

— Le corps de la princesse Clotilde de Savoie, femme du Prince Jérôme-Napoléon, est à peine refroidi que déjà on parle de son procès de béatification. C'est un peu tôt, car on sait qu'une des règles d'Urbain VII est de ne pas s'occuper de la cause d'un Serviteur de Dieu dans les dix ans qui suivent le décès. Nous avons eu une exception, dans le Père Paquay, frère-mineur belge, qui mort en 1905 a vu son procès commencer en 1909; mais cette exception confirme la règle. Certes loin de moi la pensée de nier les grandes vertus de la princesse Clotilde qui a mené sur les marches du trône la vie d'une recluse, uniquement occupée de la gloire de Dieu et du

soulagement des pauvres, mais ce n'est point, je crois, le moment de parler de procès. Le temps, je l'espère, fera grandir cette sainte princesse, elle paraîtra plus sainte à mesure qu'elle s'éloignera de nous, des faits que sa modestie ensevelissait dans le plus profond silence, viendront au grand jour et alors le terrain sera prêt pour un procès qui mettra en relief ses héroïques vertus.

— Mais s'il est trop tôt pour en parler, il faut dire qu'une nouvelle cause a été commencée. Quand le Vénérable dom Bosco voulut fonder un institut de filles pour aider ses œuvres, il réunit une quinzaine de jeunes personnes qui reçurent de ses mains le voile en 1872. Maria Mazzarello fut une de ces quinze, elle devint supérieure générale du nouvel institut, et mourut saintement le 14 mai 1881.

Le procès diocésain se fait à Acqui, où mourut cette sainte personne, et ce sont les Filles de Marie-Auxiliatrice; titre de l'institut fondé par dom Bosco, qui postulent la cause de leur première mère.

— DON ALESSANDRO.

LA REFORME DU BREVIAIRE

(Voir les Nos 7 et 11.)

On a vu, dans un deuxième article, comment la réforme du bréviaire abrège notablement la récitation quotidienne de l'office, et même quelque peu la célébration de la sainte messe.

Il reste à considérer le but principal qu'on s'est proposé et de quelle manière on l'a obtenu. On se rappelle qu'il s'agissait de faire réciter le plus souvent possible l'office du temps et de diminuer l'usage des divers communs. On désirait aussi faire dire plus souvent les messes propres des dimanches et de quel-

ques autres jours, de préférence à celle des saints occurrents ou à des messes votives trop souvent multipliées. Voici les divers moyens employés.

11. — Preseance de l'office et de la messe du temps

1o Office du temps

L'office, à son origine, permettait de réciter tout le psautier chaque semaine. Les premières fêtes que l'on institua, n'avaient que trois leçons (comme celles de Pâques et de la Pentecôte, les plus anciennes) et n'interrompaient pas la série des psaumes, puisque, comme encore maintenant, les simples, ils les empruntaient au psautier. Mais à mesure que se multiplièrent les offices plus solennels, avec des psaumes choisis spécialement, on recourut plus rarement au psautier que, par suite, on ne récita plus en entier chaque semaine. Tout le monde désirait le retour à la forme primitive de l'office tiré du psautier, à la condition toutefois qu'il fût abrégé, car l'une des raisons qui fit si facilement empiéter le sanctoral sur le temporal, fut précisément la longueur de ce dernier. L'office dominical et ferial a été abrégé, comme on l'a vu dans l'article précédent. Mais restait l'opposition entre le sanctoral et le temporal. Fallait-il désormais retrancher des offices de saints, ou bien abaisser au rite simple, pour qu'ils empruntent désormais leurs psaumes au psautier, un certain nombre de fêtes de rite double mineur ou semi-double ? Ces deux moyens, déjà employés dans des réformes précédentes, ne pouvaient l'être sans de grands inconvénients à l'heure actuelle. On fit mieux.

Psautier, propre ou commun.—On décida que tous les offices en général emprunteraient leurs psaumes au psautier, à l'instar des fêtes simples (I, 1). De la sorte, on pourrait, chaque semaine, repasser le psautier entier. De plus, vu l'augmentation de 150 psaumes à 235, par suite du fractionnement des

plus longs, on put varier les psaumes chaque jour, non seulement pour matines, laudes et vêpres, comme ci-devant, mais aussi, pour les petites heures et complies, ce qui n'avait pas encore été fait. On n'a fait exception que pour certaines fêtes plus dignes (Notre Seigneur, la sainte Vierge, les saints anges, saint Jean-Baptiste, saint Joseph et les apôtres), ou d'un rite plus élevé (de 1e et de 2e classe). Ces jours-là (et quelques autres) on prendra les psaumes de matines et de vêpres seulement, au propre ou au commun (I, 2).

2o *Translation.*—Mais il fallait, tant pour diminuer les exceptions à l'usage du psautier que pour éviter de renvoyer trop loin des fêtes empêchées en leur jour, modifier la rubrique des translations. On décida qu'à l'avenir, on ne transférerait plus les fêtes des Docteurs de l'Eglise, ni celles de rite double majeur (1). Désormais, elles seront réduites à l'état de simple, avec mémoire comme on a fait, depuis 1883, pour les semi-doubles (III, 4.)

3o *Préséance du dimanche.*—Ce n'est pas suffisant. Il fallait de plus accorder à l'office du dimanche, même ordinaire, des privilèges plus considérables pour qu'il ne fût pas si souvent simplifié par un office de saint, et surtout pour qu'il gardât plus souvent son office propre aux vêpres. L'office du dimanche fut donc l'objet de deux nouvelles rubriques, l'une pour l'occurrence, l'autre pour la concurrence.

Les offices des dimanches majeurs restent privilégiés comme ils l'étaient contre les fêtes de 1e ou de 2e classe. A l'avenir les dimanches ordinaires ne céderont plus leur office à une

(1) Ainsi les fêtes de Notre Seigneur fixées à des vendredis de Carême, ne seront plus transférées quand elles se rencontreront avec celles de saint Mathias, de saint Patrice, de saint Gabriel ou de saint Benoit.

fête de rite double mineur ni double majeur ⁽²⁾, mais seulement à celles de Notre Seigneur (et aux fêtes de 1e et de 2e cl.) (III, 2.) *Occurrence*. Un office de dimanche ne cédera plus si facilement ses vêpres à un autre office. Le dimanche même ordinaire, ne cédera plus ses vêpres qu'aux fêtes de 1e et de 2e classe, et aux seules fêtes de Notre Seigneur ⁽³⁾, qui se rencontreront le samedi ou le lundi (V, 1, 2), et dans ce cas le dimanche ne perdra jamais sa mémoire (III, 2).

Tels sont les principaux changements qui constituent la nouvelle réforme du bréviaire. Il en reste assurément beaucoup qu'on doit passer sous silence dans un article de ce genre.

2o Messe du temps.

On a vu, dans le deuxième article, les divers changements qui abrègent la célébration de la messe. Il faut ajouter ici ceux qui assurent la préséance de la messe du dimanche et de certaines fêtes sur celle d'une fête, et qui découlent des principes admis et sont la conséquence des nouvelles règles qui précèdent.

1o La messe des dimanches ordinaires sera préférée à celle d'une fête double majeure (X, 1).

(2) Ainsi les fêtes du saint Coeur de Marie, de la Maternité, de la Pureté et du Patronage de la sainte Vierge attachées à un dimanche, et celles qui ont une date fixée comme Notre-Dame du Carmel, Notre-Dame des Neiges, etc., ne pourront plus avoir lieu le dimanche, mais seront simplifiées.

(3) Ainsi les fêtes de l'Apparition de Lourdes, de Notre-Dame de Pitié, du Bon-Conseil, du Secours des Chrétiens, de Notre-Dame-de-Grâce, du Mont-Carmel, des Neiges, l'octave de l'Assomption, du S. Nom de Marie (fixée désormais au 12 septembre), de la Merci, de la Présentation, de l'octave de l'Immaculée Conception, de la Translation de la Maison de Lorette et celle de l'Expectation de Marie, lorsqu'elles tomberont le samedi ou le lundi n'auront plus les vêpres entières, mais seulement mémoire.

2o En Carême (sur semaine), les quatre-temps, le lundi des Rogations, ainsi que les vigiles (de saint Jean-Baptiste et des apôtres, etc.), qui ont des messes propres, même si l'office du jour est du rite double majeur (de Notre Seigneur, de la sainte Vierge, etc.), on est libre de lire la messe fériale, à la place de la messe de la fête, mais la messe *chantée* devra être celle de la fête occurrente (X, 2). En-dehors du Carême, il n'y a pas de changement sur ce point.

3o De plus, les messes *privées* (lues) de *Requiem* ne seront plus permises qu'un jour par semaine, en Carême, le premier jour libre; les autres jours, on dira la messe du jour, et, si la messe est offerte pour quelque défunt, on ajoutera l'oraison (*Fidelium* ou autre), convenable à l'avant-dernier ⁽⁴⁾ lieu (X, 5). Il n'y a pas de changement sur ce point, hors du Carême.

4o Enfin, en Carême, on ne dira plus de messes votives privées, du rite simple (à la demande des fidèles), mais on devra ou les remettre après le Carême, ou dire la messe du jour (X, 5). Il en est de même en-dehors du Carême, des quatre-temps, du lundi des Rogations, des vigiles, et du jour où l'on anticipie l'office d'un dimanche empêché (X, 5).

(4) On signalait, au dernier article, au sujet de l'oraison *de mandato*, une erreur qu'il ne faut pas laisser s'accréditer. En voici une autre. On lit, en certaines reproductions, que cette oraison pour les défunts se dit "en dernier lieu", au lieu de "à l'avant-dernier lieu". Le texte latin dit *penultimo loco*, cette oraison sera toujours la "pénultième". Cette prescription n'est pas nouvelle. On la lit dans les rubriques du missel (VII, 6).

Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.

(A suivre).

PIE X ET LES DERNIERS PAPES

EN rappelant la devise qui, dans la prophétie de saint Malachie, s'applique au pape Pie X, glorieusement régnant, nous n'entendons pas entrer en lice pour soutenir l'authenticité de la célèbre prophétie. Il existe sur la question une bibliographie considérable. Et si cette authenticité compte des champions résolus, elle a aussi des contradicteurs sérieux.

On s'arme contre elle d'un argument doctrinal qui est celui-ci : Dans l'Evangile Dieu lui-même, par ses apôtres, nous fait savoir que lui seul connaît et garde le secret de la fin du monde. " Pour ce jour et cette heure-là, personne ne les sait," dit saint Matthieu — " pas même les anges du ciel, il n'y a que le Père seul ". Saint Marc n'est pas moins précis. " Nul ne le sait "; dit-il " ni les anges dans le ciel, ni le Fils, mais seulement le Père. "

Les partisans de la prophétie répondent à cet argument, en faisant remarquer que saint Malachie ne dit rien de la durée du règne des derniers papes; qu'il ne précise aucune période, aucune date, et que, ce qu'il laisse entrevoir des suprêmes combats de l'Eglise contre les puissances de l'abîme, n'ajoute pas grand chose aux effrayants tableaux de l'Apocalypse, ni aux " signes prodigieux " qui, d'après l'Evangile lui-même, doivent marquer la fin des temps.

Les arguments de fait, qu'on oppose à la prophétie, peuvent être classés en deux catégories. Il y a d'abord ceux qu'on tire de l'histoire et des particularités du règne de chaque pape, en les exposant ou en les interprétant pour ou contre le texte de saint Malachie. Il ne faudrait pas moins d'un gros volume, soit pour les soutenir, soit pour les combattre. Et c'est une tâche que nous devons décliner.

Il y a ensuite les arguments qu'on tire de l'histoire même de saint Malachie et de sa prophétie. Il est certain que le grand saint Bernard, qui a été le compagnon, l'ami et l'historien du saint moine d'Irlande, nous parle de plusieurs de ses prophéties et ne souffle pas mot de sa prophétie sur les papes. Il est non moins certain que cette prophétie n'a été publiée que quatre siècles et demi après la mort de saint Malachie, par Arnold de Wion, moine bénédictin. Mais ce ne sont là que des preuves d'ordre négatif, et comme toutes les preuves de ce genre, elles ne sont pas très probantes. Saint Bernard a très bien pu connaître la prophétie de son saint ami et n'en point parler.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la première publication de la prophétie, attribuée par ceux qui la combattent à un faussaire ingénieux, s'explique le plus naturellement du monde. Arnold de Wion publiait son *Lignum vitae* en 1595, c'est-à-dire quatre siècles et demi environ après la mort de saint Malachie. Mais il connaissait apparemment l'histoire de son ordre. Et c'est en énumérant les évêques qui ont appartenu à la congrégation de saint Benoît qu'arrivé au nom de saint Malachie, *Dunensis episcopus* (évêque de Down, Irlande), il rappelle l'existence de trois lettres adressées par saint Bernard au saint irlandais. Et alors il ajoute: " On rapporte aussi qu'il a lui-même écrit quelques opuscules. Je n'en ai rien vu jusqu'à présent, *sauf une certaine prophétie sur les Souverains-Pontifes*. Comme elle est brève et qu'à ma connaissance elle n'a pas encore été publiée et qu'on désire beaucoup la connaître, je la transcris ici. "

Quiconque étudiera sans parti-pris cette question de la prophétie de saint Malachie, ne pourra s'empêcher d'être frappé de deux circonstances absolument remarquables.

La première est le caractère unique du style de cette longue liste de devises, qui, avec une concision et une majesté peu communes, signalent en deux ou trois mois les 112 papes ap-

pelés à partir de Célestin II — temps de saint Malachie — à exercer le Souverain Pontificat. C'est une particularité sur l'origine ou la famille, ou le nom, ou les armes, ou la carrière du Pontife. Du moins, il en est ainsi, à peu près uniformément, jusqu'à Paul V (*Gens Perversa*), le 79^e pape de la prophétie.

Les fléaux dont nous voyons encore les suites, se déchaînaient alors contre l'Eglise, c'était le grand effort du protestantisme, ce serait bientôt le jansénisme, puis la révolution. Et dès lors, on voit fréquemment apparaître dans la série des devises, des mots inquiétants ou glorieux, qui annoncent la tribulation ou la victoire spéciale du pontificat. Et c'est là — après la majesté du style — la seconde circonstance remarquable, qui doit frapper tout lecteur de la prophétie. Au fur et à mesure qu'on approche de la fin de la liste, les "devises" prennent une précision redoutable. Plus l'avenir s'éloigne de saint Malachie — ou d'après les adversaires de la prophétie de son audacieux substitut — plus celui-ci condense en deux ou trois mots, d'une clarté lumineuse, le fait dominant du règne du futur pape. C'est, sous la devise *Peregrinus Apostolicus*, Pie VI le pape forcé de quitter ses Etats et l'Italie et de voyager à l'étranger. C'est sous la devise *Aquila Rapax*, Pie VII que l'aigle de Napoléon ravira de ses Etats, et emprisonnera à Fontainebleau. C'est sous la devise *De Balneis Etruriae*, Grégoire XVI le moine camaldule, dont l'ordre eut son berceau à Balnes ou Bagni en Etrurie. C'est sous la devise *Cruz de Cruce*, Pie IX victime de la Croix de Savoie. C'est sous la devise *Lumen in coelo*, Léon XIII le pape des grandes encycliques qui portait une comète dans ses armes. C'est enfin, sous la devise *Ignis ardens*, le pape Pie X, pour lequel il serait téméraire de risquer une interprétation de la prophétie. Saint Malachie a-t-il vu le feu des volcans faisant trembler et éclater la vieille terre comme à San Francisco, à

Valparaiso, à la Jamaïque, comme à Messine et à Reggio ? A-t-il voulu noter que ces désastres succédant de si près à la catastrophe de la Martinique et accompagnés dans le monde entier d'inquiétantes secousses, signalent une phase critique dans l'histoire géologique du globe ? N'a-t-il voulu au contraire parler de feu qu'au sens spirituel, soit qu'il ait vu Pie X embraser de la flamme apostolique tous ceux qui l'approchent, soit qu'il ait vu l'incendie révolutionnaire ravager l'Eglise en France et dans le monde ? C'est le secret de l'avenir. On le comprendra seulement quand le pontificat sera entré dans l'histoire. On verra mieux alors le fait culminant, le trait historique ou personnel annoncé par la devise du 103e pape.

Si nous nous rappelons que ces légendes attribuées par un religieux bénédictin du XVIe siècle au grand moine irlandais du XIIe siècle, dont saint Bernard a proclamé la sainteté et le don de prophétie, sont connues depuis 1595, nous ne pouvons nous empêcher de penser que qui a vu si bien dans l'avenir, a dû voir jusqu'au bout. Et dès lors, il serait téméraire de rejeter, sans examen et comme une amulette, la conclusion et le but même de la prophétie, qui, après avoir énuméré les légendes des neuf papes que le monde doit encore connaître, nous annonce la fin des temps, en termes d'une redoutable concision.

Lors d'une visite que Louis Veuillot faisait à son ami, Mgr Berthaud, le grand évêque de Tulle, on lui montra un vénérable *traité* du F. Jérôme Vielmo, frère prêcheur, docteur en théologie, évêque d'Amonia, publié en 1575, et contenant une citation d'un volume du cardinal d'Ailly, écrit en 1414, et où on annonce d'après des observations astronomiques : *magnas et admirables mundi alterationes, et forte etiam venturum Antichristum anno Domini 1789.* " Voilà, dit à ce propos le grand écrivain, un étrange coup de lunette astrologique, dans un

lointain de tant de siècles". Comme lui, nous dirons à propos de ces frappantes légendes de saint Malachie sur les papes de notre ère, que c'est un étrange coup de " lunette " prophétique dans un lointain de tant de siècles.

L. NEMOURS GODRÉ.

P. S.—Rappelons maintenant pour ceux que la question peut intéresser la série des prophétiques devises à partir de Clément XIV.

95. Ursus Velox.—*L'Ours courant*.—Clément XIV dont la maison natale à Rimini portait comme enseigne *un ours courant*.
96. Peregrinus Apostolicus.—*Pèlerin apostolique*.—Pie VI mort chassé des Etats pontificaux.
97. Aquila Rapax.—*L'Aigle ravisseur*.—Pie VII, le captif de Napoléon Ier.
98. Canis et Coluber.—*Chien et Serpent*.—Léon XII a vu les progrès des Sociétés secrètes, *Carbonarisme* en Italie, *Maçonnerie* en France, *Tugendbund* en Allemagne et en a condamné le *cynisme* et la *perfidie*.
99. Vir religiosus.—*Homme religieux*.—Pie VIII. Le cardinal Castiglione qui prit ce nom de Pie VIII n'a fait qu'une seule encyclique et elle a roulé sur les droits de la religion en face de l'erreur.
100. De Balneis Etruriae.—*Des bains d'Etrurie*.—Grégoire XVI qui appartient à l'ordre des Camaldules dont le berceau fut à Balnes ou Bagni en Etrurie.
101. Crux de Cruce.—*Croix par la Croix*.—Pie IX victime de la Croix de Savoie.
102. Lumen in Coelo.—*Lumière dans le ciel*.—Léon XIII qui portait une comète dans ses armes.
103. Ignis Ardens.—*Feu ardent*.
104. Religio depopulata.—*Religion ravagée*.

105. Fides intrepida.—*Foi intrépide.*
 106. Pastor angelicus.—*Pasteur angélique.*
 107. Pastor et Nauta.—*Pasteur et matelot.*
 108. Flos Florum.—*Fleur des fleurs.*
 109. De Medietate Lunae.—*Du milieu de la lune.*
 110. De labore Solis.—*Du labour du soleil.*
 111. De Gloria Olivae.—*De la gloire de l'olivier.*

Après cette liste où chaque règne de pape est signalé d'un trait rapide comme pour indiquer que le prophète a bien vu et que cette claire vision atteste la gravité de sa conclusion, l'auteur de la prophétie termine par ces mots : *In persecutione extremâ Sacrae Romanae Ecclesiae sedebit Petrus Romanus qui pascet oves in multis tribulationibus; quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et iudex tremendus iudicabit populum.* — Dans la suprême persécution de la Sainte Eglise Romaine règnera Pierre Romain, qui fera paître le troupeau au milieu de nombreuses tribulations; après quoi, la ville aux sept collines sera détruite et le juge redoutable jugera le peuple.

L.-N. G.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois d'avril 1912,
 approuvée et bénie par Pie X

LA CONSERVATION DE LA FOI DANS LA NATION POLONAISE

Offrande quotidienne pendant ce mois

Divin Coeur de Jésus, je vous offre par le Coeur immaculé de Marie, des prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions, pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre en particulier, pour la conservation de la foi dans la nation polonaise.

Résolution apostolique : Prier pour que le Coeur de Jésus inspire aux catholiques de la Pologne les moyens à employer pour la sauvegarde de leur foi.